



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 21415

### Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le souhait, réitéré par de très nombreux insulaires, que les manuels scolaires d'histoire mentionnent que la Corse et la ville d'Ajaccio ont été, le 9 septembre 1943, respectivement le premier département et la première ville française à être libérés. Il souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour reconnaître à la Corse et à Ajaccio la place qu'ils méritent dans l'histoire contemporaine de notre pays.

### Texte de la réponse

L'enseignement de l'histoire contribue de manière essentielle à l'acquisition par tous les élèves de repères qui permettent de se situer dans le temps, à la connaissance du legs des générations, et à la compréhension des questions actuelles. Les événements qui ont permis à la ville d'Ajaccio et à la Corse de recouvrer leur liberté constituent assurément la première phase de la libération du territoire national. Afin que les élèves acquièrent, notamment, une claire conscience de son inscription chronologique dans le processus qui a conduit à la libération de notre pays, il est souhaitable que les enseignants puissent se rapporter à une documentation exacte et de qualité. Pour mettre en oeuvre les programmes nationaux, les enseignants choisissent la démarche pédagogique qui leur paraît la plus adaptée. Il leur appartient ainsi de donner à la Corse et à la ville d'Ajaccio toute la place qui leur revient lorsque l'étude de la Seconde Guerre mondiale est abordée. Il demeure que les éditeurs ont l'entière liberté et responsabilité de concevoir les manuels scolaires et leurs contenus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21415

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 18 novembre 2008

**Question publiée le :** 22 avril 2008, page 3378

**Réponse publiée le :** 25 novembre 2008, page 10217